



Licenciement à l'amiable d'un commun accord

Par **kaba**, le **03/01/2010** à **09:27**

Bonjour,

J'aimerais aller m'installer dans le SUD et y créer mon entreprise mais je ne veux pas rendre ma démission car j'aimerais bénéficier des mes DROITS, INDEMNITES, ANCIENNETE. Pouvez-vous me conseiller un type de courrier afin que je puisse bénéficier de mes avantages?

PS: Je n'ai jamais eu de contrat de travail mais je suis toujours en CDI depuis un peu plus de 6 (six) ans maintenant.

Par **Visiteur**, le **03/01/2010** à **10:08**

bonjour,

vous pouvez proposer à votre patron une rupture conventionnelle !

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/rupture-conventionnelle-du-cdi.html>

et là un modèle à adapter :

salarié à temps [complet, partiel] dans votre établissement de [ville] depuis le [date] en qualité de [emploi], je souhaite mettre fin au contrat de travail qui nous lie.

Pour ce faire, j'envisage de recourir à une rupture conventionnelle issue de la loi no 2008-596 du 25 juin 2008 portant sur la modernisation du marché du travail.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par **kaba**, le **04/01/2010 à 19:29**

Carry

Merci pour votre réponse

KABA

Par **Visiteur**, le **04/01/2010 à 20:43**

de rien kaba...

bonne chance

Par **brahim62**, le **04/01/2010 à 22:14**

bonjour

Attention il faut bien se renseigner avant , en effet si vous créer votre entreprise , vous êtes plus disponible et donc pas de droit au assedic

cordialement

Par **kaba**, le **05/01/2010 à 20:21**

Bonsoir Brahim62

Et cela même si la création de l'entreprise ne se fait pas immédiatement car il y a certains critères qui rentrent en ligne de compte?

cordielement